



DÉPARTEMENT
ALLIER
ARRONDISSEMENT
MONTLUÇON
COMMUNE
LA PETITE MARCHÉ

CONSEIL MUNICIPAL / COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 29 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE MARCHÉ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 8

Présents : IMBERT Didier, TRIPIER Roger, NORRE Bernadette, DEVEAUX Olivier, LAROCHE Patrick, MOLINA Pierre, RODRIGUES-DO CARMO Éric DUCHIER Laurent.

Absent : LAMERRE Hervé

Pouvoir : LAMERRE Hervé a donné pouvoir à NORRE Bernadette

Secrétaire de séance : MOLINA Pierre

Date de convocation : 21 août 2025

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur IMBERT Didier, Maire,

SOLLICITATION DU DEPARTEMENT POUR LE FOND DE SOLIDARITE LOGEMENT

Le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Président du Conseil Départemental concernant le dispositif du Fond d'aide au logement. Comme il l'avait fait en 2024, le Département sollicite la participation des Communes à hauteur de 1 € par habitant pour abonder ce Fond de solidarité. Le Conseil municipal s'était prononcé favorablement et à l'unanimité en 2024.

Le Maire propose au Conseil de participer comme l'année passée au financement du Fond de solidarité logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de participer au financement du Fond de solidarité logement pour 1 € par habitant.

AUTORISATION DU MAIRE A REFACTURER L'ASSOCIATION EEIF CONCERNANT LES FRAIS DE DÉBOUCHAGE DES TOILETTES DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'association de scouts EEIF a séjourné durant 2 nuits dans la salle polyvalente. A leur départ, une des toilettes était bouchée. Les responsables ont demandé à ce que les frais consécutifs à cet incident soient facturés à leur association. C'est l'entreprise AENF de ST VICTOR qui est intervenue. Le montant de la prestation est de 330,00 € TTC.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à facturer la prestation de débouchage à l'association EEIF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande du Maire et l'autorise à facturer les frais à l'association EEIF.

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de l'agent DEVEAUX Frédérique. Elle quitte son emploi le 19 septembre prochain.

Il convient d'envisager son remplacement et propose de créer un emploi permanent d'une durée de 12 heures hebdomadaires, ce temps de travail étant annualisé.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la création de ce poste avec possibilité de rémunérer des heures complémentaires en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande du Maire et décide de la création d'un poste d'Adjoint Technique 12h/35 et suppression du poste d'Adjoint Technique 14/35 et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal autorise le paiement des heures complémentaires pour ce poste

AUTORISATION DE SOUSCRIRE UNE LIGNE DE TRESORERIE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que plusieurs dépenses d'investissement prévues au budget prévisionnel 2025 vont être réalisées d'ici la fin de l'année et que les factures devront être acquittées dans les meilleurs délais (Travaux de voirie – Remplacement d'une porte de la salle polyvalente – Remplacement des chaises de cette même salle – Mise en place de protections des poteaux d'incendie).

Le règlement des factures interviendra obligatoirement avant que la Commune n'ait perçu les aides sollicitées auprès du Département. Il convient donc d'anticiper afin d'être en mesure de régler ces factures dès réception.

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser - en cas de besoin - à souscrire une ligne de trésorerie d'un montant de 30 000 € pour régler les dépenses d'investissement 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la demande du Maire et l'autorise à souscrire une ligne de Trésorerie.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT A DURÉE DETERMINEE DE PASCALE LABONNE

Le Maire indique au Conseil Municipal que le contrat à durée déterminée de Pascale LABONNE, secrétaire de mairie arrive à son terme. Cette personne donnant entière satisfaction dans son emploi, le Maire demande au Conseil de l'autoriser à renouveler son contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de Pascale LABONNE.

ACCORD DE PRINCIPE CESSION TERRAIN COMMUNAL « LE BLANCHARD ».

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une personne souhaite acquérir une maison au lieu-dit « le Blanchard ». Il s'agit de la parcelle cadastrée A 308, qui appartient actuellement à Éric RODRIGUES. Le nouvel acheteur souhaiterait acheter une partie du terrain communal situé devant cette maison. La surface reste à déterminer mais n'excéderait pas 200 à 300 m².

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter cette demande sous réserve que l'acheteur prenne à sa charge tous les frais engendrés par cette cession : Prix du terrain à 2 € le m² – Frais de géomètre – Frais d'enquête publique s'il y a lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition du Maire et donne son accord pour la cession dans les conditions proposées.

QUESTIONS DIVERSES

- Offre de barnums par la région
- Pose WC public (A remplacer suite dégâts par le gel)
- Achat enrobé pour rebouchage trous voirie.
- Travaux cloches prévus le 3 septembre (Remplacement système entraînement + boulonnerie)
- Arrêté tir pigeons
- Achat drapeaux neufs
- Peinture au sol passages piétons.
- Taille haie chez CANTAT au lieu-dit « Les Cajats

La séance est levée à 21H30.

Fait à La Petite Marche le 04 septembre 2025

Didier IMBERT
Maire de La Petite Marche